

Fiche pour les formations qui mènent à un métier en pénurie

Bruxelles Formation

Cette fiche explique comment s'inscrire à une formation via Bruxelles Formation, les démarches à suivre, ainsi que les coordonnées utiles pour obtenir de l'aide.

Qu'est-ce qu'une formation qui mène à un métier en pénurie ?

Les formations reliées à des métiers en pénurie mènent à des métiers pour lesquels il existe une forte demande de travailleurs à Bruxelles.

Démarrer une telle formation avant le 01/01/2026 peut permettre, à certaines conditions, de se former tout en conservant, jusqu'à la fin de la formation, ses allocations de chômage ou ses allocations d'insertion.

(Pour de plus amples informations à ce sujet, voir la fiche T58 de l'ONEM
« Vous êtes un chômeur indemnisé dans le cadre des mesures transitoires et vous souhaitez suivre des études, une formation ou un stage ? »)

Comment identifier les formations qui mènent à un métier en pénurie ?

Ces formations sont identifiables sur le site de Bruxelles Formation. Pour des raisons de communication, ces formations sont nommées, sur le site, formations qui mènent à des métiers qui recrutent.

L'information est accessible via le lien suivant :

<https://www.bruxellesformation.brussels/blog/reforme-de-la-reglementation-du-chomage-formations-metiers-qui-recrutent/>

Comment s'inscrire à une formation ?

- Définir votre projet professionnel, soit de manière autonome, soit avec l'aide d'un conseiller à la Cité des Métiers, dans une Mission Locale, dans une antenne d'ACTIRIS.
- Consulter le catalogue de Bruxelles Formation pour identifier la formation qui répond le mieux à votre besoin d'acquisition de compétences et les centres qui la proposent.

Alliance Bruxelles – Brabant flamand
Rue Pletinckx 19 – 1000 Bruxelles/ Martelarenlaan 8 – 3010 Leuven

- Participer à une séance d'information (souvent obligatoire) pour connaître les conditions d'accès, la durée et l'organisation de la formation.
- Passer les tests de sélection et/ou entretiens de motivation (selon les processus de recrutement et les prérequis de la formation).
- Si vous avez reçu une réponse positive sur votre entrée en formation, finaliser l'inscription en formation avec le centre de formation, avec la carte d'identité et éventuellement le formulaire A15 d'ACTIRIS.
- NB : un parcours de formation se compose souvent de plusieurs étapes successives. Si vous avez reçu une réponse négative quant à votre entrée en formation, revenez vers la Cité des Métiers afin d'être réorienté.e Si une formation de préparation à l'entrée en formation qui mène à un métier qui recrute vous a été conseillée, suivez ce conseil et démarrez au plus vite votre parcours de formation.
- La dispense de disponibilité auprès d'ACTIRIS est accordée automatiquement dès signature du contrat de formation si la formation est une formation d'au moins 4 semaines et d'au moins 20h/semaine.

Coordonnées utiles

Bruxelles Formation

☎ numéro gratuit : 0800 555 66 (Lun–Ven de 8h30 à 17h15)

✉ Email : info@bruxellesformation.brussels

🌐 Site web: www.bruxellesformation.brussels
(vous y trouverez le catalogue des formations)

EFP / sfpme

☎ Téléphone : 0800 85 210

✉ Email : info@efp.be

🌐 Site web: www.efp.be/a-propos/sfpme

📍 Adresse : Rue de Stalle 292B, 1180 Bruxelles